

# AMUNDI ACTIONS EURO RESPONSABLE - I

ACTIONS ■

Article 8 ■ Label ISR

REPORTING

Communication  
Publicitaire

30/11/2025

## Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **139 126,11 ( EUR )**

Date de VL et d'actif géré : **28/11/2025**

Actif géré : **501,00 ( millions EUR )**

Code ISIN : **FR0010773242**

Indice de référence : **100% MSCI EMU**

Notation Morningstar "Overall" © : **3**

Catégorie Morningstar © :

**EAA FUND EUROZONE LARGE-CAP EQUITY**

Nombre de fonds de la catégorie : **1220**

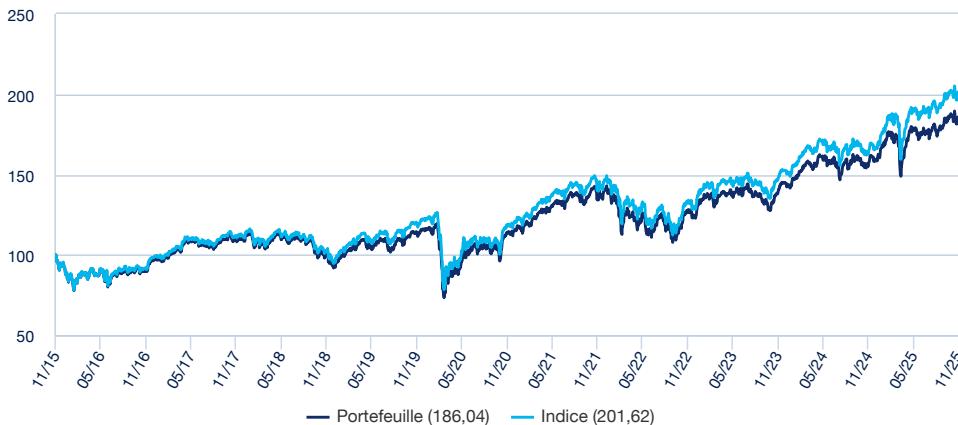
Date de notation : **31/10/2025**

## Objectif d'investissement

L'équipe de gestion vise à obtenir une performance supérieure ou égale à l'indice MSCI EMU en investissant dans les principales valeurs de la zone euro selon les principes de l'Investissement Socialement Responsable (ISR). Cette gestion se caractérise par l'intégration de critères extra-financiers liés au développement durable, dits ESG (Environnement, Social, Gouvernance) en complément des critères financiers traditionnels dans les processus d'analyse et de sélection de valeurs. Les titres sont sélectionnés dans toutes les branches d'activité, sans exclusion sectorielle.

## Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

### Evolution de la performance (base 100) \* (Source : Fund Admin)



### Performances glissantes \* (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis le
Depuis le	31/12/2024	31/10/2025	29/08/2025	29/11/2024	30/11/2022	30/11/2020	30/11/2015	02/07/2009
<b>Portefeuille</b>	16,86%	-0,09%	5,44%	18,54%	46,20%	64,29%	86,04%	257,95%
<b>Indice</b>	20,84%	0,28%	5,61%	22,51%	51,49%	71,34%	101,62%	292,59%
<b>Ecart</b>	-3,98%	-0,38%	-0,17%	-3,97%	-5,29%	-7,05%	-15,58%	-34,64%

### Performances calendaires \* (Source : Fund Admin)

	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
<b>Portefeuille</b>	10,03%	17,88%	-12,61%	22,26%	0,00%	22,54%	-13,61%	12,40%	2,43%	10,62%
<b>Indice</b>	9,49%	18,78%	-12,47%	22,16%	-1,02%	25,47%	-12,71%	12,49%	4,37%	9,81%
<b>Ecart</b>	0,54%	-0,90%	-0,14%	0,10%	1,01%	-2,93%	-0,91%	-0,09%	-1,95%	0,81%

\* Source : Fund Admin Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

La décision de l'investisseur d'investir dans le fonds visé doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs du fonds. Rien ne garantit que les considérations ESG amélioreront la stratégie d'investissement ou la performance d'un fonds.

### Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



Risque le plus faible

Risque le plus élevé

△ L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 5 ans.  
Le SRII représente le profil de risque tel qu'exposé dans le Document d'Information Clé (DIC). La catégorie la plus basse ne signifie pas qu'il n'y a pas de risque.  
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

### Indicateur(s) glissant(s) (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
<b>Volatilité du portefeuille</b>	18,73%	14,80%	14,66%	18,43%
<b>Volatilité de l'indice</b>	18,68%	14,78%	14,59%	18,34%
<b>Tracking Error ex-post</b>	1,40%	1,38%	1,37%	1,32%
<b>Ratio d'information</b>	-2,82	-1,01	-0,63	-0,65
<b>Ratio de sharpe</b>	0,91	0,72	0,58	0,31
<b>Beta</b>	1,00	1,00	1,00	1,00

\* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

### Analyse des rendements (Source : Fund Admin)

	Depuis le lancement
<b>Baisse maximale</b>	-38,69%
<b>Délai de recouvrement (jours)</b>	331
<b>Moins bon mois</b>	03/2020
<b>Moins bonne performance</b>	-17,31%
<b>Meilleur mois</b>	11/2020
<b>Meilleure performance</b>	17,73%

## ACTIONS ■

## Rencontrez l'équipe



Lionel Brafman

Responsable Gestion Indicelle &amp; Multistratégie



Jean-Philippe Nause

Gérant de portefeuille



Lionel Issom Nlep

Gérant suppléant

## Commentaire de gestion

## November 2025 – Machinery &amp; conglomerates

Le secteur des conglomérats de machines fait face à deux enjeux prioritaires : la décarbonation (en particulier les émissions de Scope 3 liées à la phase d'utilisation des produits vendus) et les risques éthiques et en matière de droits humains en aval (distribution, vente, usage, élimination). Partant du constat que la phase d'utilisation des produits représente la majeure partie des émissions, les entreprises doivent aller au-delà des réductions Scope 1/2 sur leurs seuls sites et présenter des mesures concrètes pour réduire les émissions côté client via la conception produit, l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et la transformation des modèles d'affaires. Les sociétés doivent estimer la contribution et la faisabilité de chaque levier dans des scénarios plausibles, publier des objectifs quantitatifs à l'horizon 2030 et au-delà avec estimations de CapEx/R&D (hypothèses et analyses de sensibilité) et, idéalement, obtenir une validation externe (ex. SBTi). Enfin, lorsque les étapes aval se déroulent dans des zones à risque ou sont sous-traitées, il est impératif de mettre en place une due diligence ESG aval axée sur les risques (cartographie → évaluation → priorisation), des audits et mécanismes de remédiation, des critères d'exclusion transactionnelle, des recours/griefs, des obligations contractuelles, ainsi qu'un suivi continu incluant évaluations tierces et protocoles d'escalade, le tout vérifié régulièrement.

## Siemens AG

Siemens a recentré sa stratégie sur la réduction des émissions liées à l'usage, avec un objectif d'environ 20 % de baisse des émissions de la chaîne d'approvisionnement d'ici 2030 et la neutralité carbone en 2050. Des actions telles que l'écoconception, la labellisation produit et la cession d'activités non stratégiques montrent une volonté d'orienter l'offre vers des usages plus sobres, et certains nouveaux modèles (par exemple des trains) affichent des réductions d'usage projectives significatives. En revanche, la feuille de route manque de chiffres pour la période post-2030, d'estimations des besoins d'investissement et de recherche et développement, et de jalons précis, ce qui complique l'évaluation indépendante de la faisabilité à moyen et long terme.

Après les critiques sur le projet Carmichael, Siemens a mis en place un outil d'identification des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance et renforcé sa gouvernance. Toutefois, les éléments vérifiables sur la méthodologie, la couverture, la fréquence des audits, les résultats des remédiations et la vérification indépendante restent limités, ce qui empêche d'évaluer l'efficacité de l'outil.

## Siemens Energy

Siemens Energy a formalisé des objectifs de réduction des émissions liées à l'usage, tout en indiquant que de larges réductions dépendront de la maturité des marchés et des technologies après 2030. L'entreprise a reconnu que l'essentiel des émissions d'usage provient des turbines à gaz et que le maintien ou l'augmentation de la demande pour ces turbines pourrait faire croître les émissions dans la décennie à venir. Les éléments quantitatifs à court et moyen terme sont insuffisants : il manque des estimations de volumes et de calendriers de déploiement par produit et par marché, des méthodes robustes pour obtenir des données d'utilisation réelles chez les clients et des critères clairs pour l'approbation de nouveaux projets fossiles. Sur le plan éthique, le dossier du Sahara occidental a mis en lumière des risques de droits humains et d'usage des terres ; l'entreprise indique limiter son intervention à des contrats hérités jusqu'en 2023 et a décrété ses procédures de vigilance, mais la publication des enregistrements d'application, du nombre de plaintes et des résultats de remédiations est encore insuffisante.

## General Electric (GE)

GE Vernova mise sur l'électrification et les technologies bas carbone et vise un portefeuille de turbines fonctionnant à l'hydrogène d'ici 2030, mais fournit peu de détails chiffrés sur les contributions par produit, les objectifs intermédiaires et la répartition des investissements.

L'entreprise reconnaît que les émissions liées à l'utilisation de ses produits proviennent principalement des turbines à gaz et que la demande croissante de ces équipements pourrait augmenter ces émissions à moyen terme.

Sur le plan éthique, des contrôles de la chaîne d'approvisionnement existent (évaluations sur site, vigilance sur les minéraux), mais les informations sur les projets en aval dans les zones de conflit ou à haut risque restent limitées. Il est recommandé de renforcer les évaluations d'impact régionales, d'intensifier les audits indépendants, de publier des indicateurs de performance et des études de cas, et de formaliser les procédures de réparation et d'indemnisation.

## Caterpillar

Caterpillar a défini plusieurs objectifs quantitatifs pour 2030 et travaille à améliorer la fiabilité des données, notamment par une assurance limitée fournie par des tiers. L'entreprise mène des démonstrations technologiques (transfert d'énergie dynamique, essais de piles à combustible à hydrogène, engins hors route électriques) pour réduire les émissions chez ses clients. Néanmoins, il n'existe pas d'objectif clair au niveau du groupe pour la réduction des émissions liées à l'utilisation des produits vendus, et la ventilation des contributions attendues par mesure ainsi que la répartition des investissements, y compris au-delà de 2030, restent peu détaillées — la société met en avant la dépendance aux choix de carburant des clients pour expliquer certaines limites de transparence.

En matière d'éthique, la gouvernance et la due diligence fondée sur les risques ont été renforcées, mais la communication sur les critères d'exclusion pour les zones à haut risque, la fréquence et l'étendue des audits et les résultats concrets de remédiations reste insuffisante.

## Composition du portefeuille (Source : Amundi)

## Principales surpondérations (% d'actif, source : Amundi)

	Portefeuille	Indice	Ecart (P - I)
SIEMENS AG	4,54%	2,84%	1,70%
COMPAGNIE GENERA DES ETS MICHE	2,01%	0,31%	1,70%
DANONE SA	2,49%	0,82%	1,67%
GEA GROUP AG	1,78%	0,14%	1,64%
MUNICH RE AG	2,75%	1,17%	1,58%
BANCA MEDIOLANUM SPA	1,52%	0,07%	1,45%
ASML HOLDING NV	7,04%	5,73%	1,32%
INTESA SANPAOLO SPA	2,52%	1,31%	1,22%
HENKEL AG & CO KGAA	1,49%	0,29%	1,20%
ARGENX SE	1,85%	0,80%	1,05%
<b>Total</b>	<b>28,02%</b>	<b>13,48%</b>	<b>14,53%</b>

Informations fournies uniquement à titre illustratif et ne constituant pas une recommandation à l'achat ou à la vente d'un titre donné.

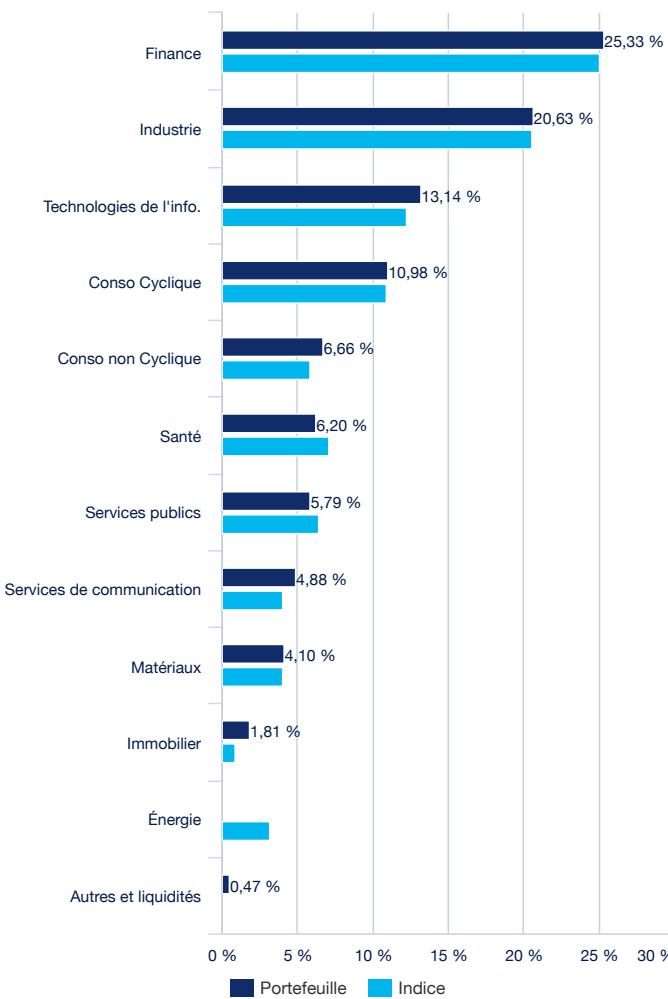
## Principales sous-pondérations (% d'actif, source : Amundi)

	Portefeuille	Indice	Ecart (P - I)
TOTALENERGIES SE	-	1,84%	-1,84%
LVMH-MOET HENNESSY LOUIS VUITT	1,57%	2,58%	-1,01%
RHEINMETALL AG	0,23%	1,15%	-0,91%
DEUTSCHE POST AG	-	0,71%	-0,71%
BASF SE	-	0,65%	-0,65%
SAFRAN SA	1,07%	1,71%	-0,64%
L'OREAL SA	0,84%	1,47%	-0,63%
BANCO SANTANDER SA	1,64%	2,26%	-0,62%
ING GROEP NV	0,50%	1,12%	-0,62%
NORDEA BANK ABP	0,16%	0,78%	-0,62%
<b>Total</b>	<b>6,03%</b>	<b>14,28%</b>	<b>-8,25%</b>

Informations fournies uniquement à titre illustratif et ne constituant pas une recommandation à l'achat ou à la vente d'un titre donné.

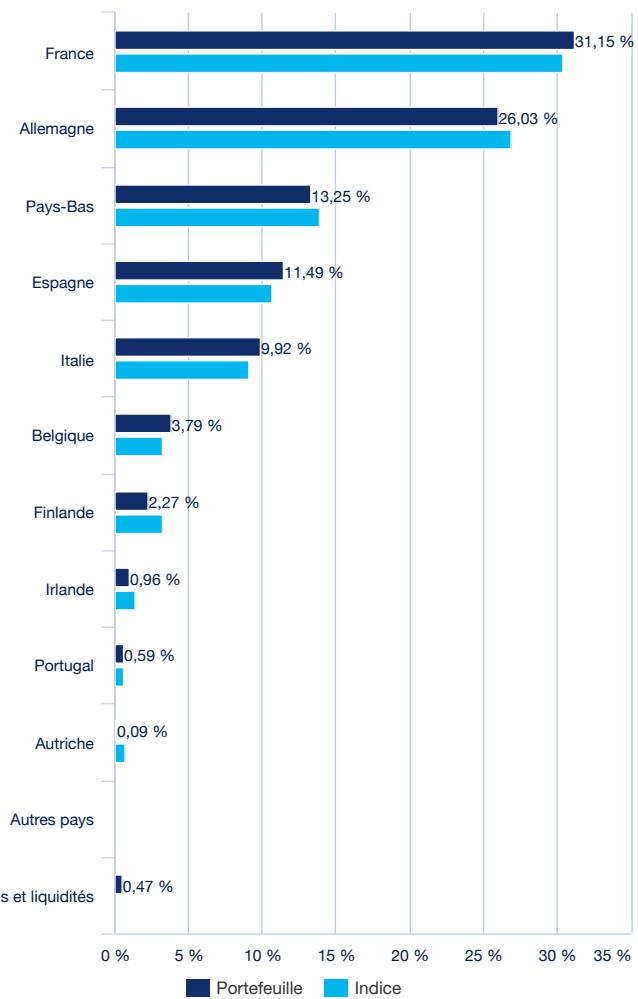
## ACTIONS ■

## Répartition sectorielle (Source : Amundi) \*



\* Hors prise en compte des produits dérivés.

## Répartition géographique (Source : Amundi) \*



\* Hors prise en compte des produits dérivés.

## Principaux émetteurs en portefeuille (% d'actifs, source : Amundi)

	Portefeuille
ASML HOLDING NV	7,04%
SIEMENS AG	4,54%
SAP SE	3,73%
MUNICH RE AG	2,75%
INTESA SANPAOLO SPA	2,52%
ALLIANZ SE	2,52%
DANONE SA	2,49%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	2,39%
COMPAGNIE GENERA DES ETS MICHE	2,01%
DEUTSCHE TELEKOM AG	1,96%
<b>Total</b>	<b>31,96%</b>

Informations fournies uniquement à titre illustratif et ne constituant pas une recommandation à l'achat ou à la vente d'un titre donné.

## Indicateurs (Source : Amundi)

## Nombre de lignes en portefeuille

118

## ACTIONS ■

## Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme juridique	Fonds Commun de Placement (FCP)
Droit applicable	de droit français
Société de gestion	Amundi Asset Management
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création de la classe	08/10/2025
Devise de référence de la classe	EUR
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Code ISIN	FR0010773242
Souscription minimum: 1ère / suivantes	1 Part(s) / 1 Part(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Limite de réception des ordres	Ordres reçus chaque jour J avant 12:25
Frais d'entrée (maximum)	2,50%
Frais de gestion directs annuels maximum	0,80% -
Frais de gestion indirects annuels maximum	-
Commission de surperformance	Oui
Commission de surperformance (% par an)	20,00 %
Frais de sortie (maximum)	0,00%
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,80%
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Historique de l'indice de référence	21/05/1999 : 100.00% MSCI EMU

## ACTIONS ■

## Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPÉ, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposeraient à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjettent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.

©2025 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations contenues ici : (1) appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être reproduites ou redistribuées ; et (3) ne sont pas garanties d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar, ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l'utilisation de ces informations. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs. Pour plus d'informations sur le rating Morningstar, veuillez consulter : [Morningstar Ratings Infographic 2023.pdf](#)

## Label ISR



Le label ISR est un outil pour choisir des placements responsables et durables. Crée et soutenu par le ministère des Finances, le label a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants en France et en Europe. Le label ISR est attribué par un organisme de certification qui audite le compartiment lequel doit respecter une série de critères définis par le cahier des charges du label (<https://www.lelabelisr.fr>).

## Classification SFDR\*



Ce compartiment reprend dans son process d'investissement des caractéristiques environnementales ou sociales ou une combinaison des deux, mais il n'a pas pour objectif l'investissement durable. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à [l'Annexe précontractuelle](#) disponible sur le site internet [Amundi France Particuliers](#), la [Politique](#) d'Investissement Responsable d'Amundi et la [Déclaration](#) du Règlement SFDR d'Amundi. La décision d'investir dans le compartiment visé doit prendre en compte l'ensemble des caractéristiques et objectifs du compartiment.

\* Le règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 « SFDR » est relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

## ACTIONS ■

## Lexique ESG

## Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

## Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

- « E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).
- « S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).
- « G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

## Echelle de notation ESG

Echelle de notation de A (meilleure note) à G (moins bonne note)

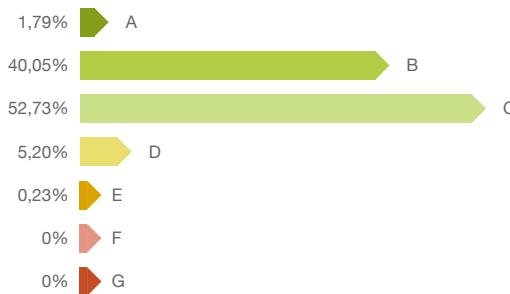


## NOTE ESG MOYENNE (source : Amundi)

Notation Environnementale, Sociale et de Gouvernance

## Univers d'investissement ESG

100% MSCI EMU

Répartition du portefeuille par notation ESG<sup>1</sup>

## Scores et Notes ESG

	Portefeuille	Indice
E Score	1,08	0,91
S Score	1,21	0,92
G Score	0,69	0,42
Score ESG moyen	1,34	1,01
Note ESG moyenne	C	C

Couverture de l'analyse ESG<sup>1</sup> (Source : Amundi)

Nombre d'émetteurs  
% du portefeuille noté ESG<sup>2</sup>

115  
100%

## Label ISR



## Niveau de durabilité (source : Morningstar)



Le niveau de durabilité est une notation produite par la société Morningstar qui vise à mesurer le niveau de responsabilité d'un fonds de façon indépendante sur la base des valeurs en portefeuille. La notation s'établit de très faible (un globe) à très élevé (5 globes). L'obtention de cette notation par le compartiment ne signifie pas que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité.

Source Morningstar ©  
Sustainability Score - sur la base des analyses de risques ESG fournies par Sustainalytics sur les entreprises, utilisées dans le calcul du score de durabilité de Morningstar.  
© 2025 Morningstar. Tous droits réservés. Les informations contenues ici : (1) appartiennent à Morningstar et/ou ses fournisseurs de contenu ; (2) ne peuvent être reproduites ou redistribuées ; et (3) ne sont pas garanties d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar, ni ses fournisseurs de contenu ne sont responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l'utilisation de ces informations. Les performances passées ne garantissent pas les résultats futurs. Pour plus d'informations sur le rating Morningstar, veuillez consulter leur site [www.morningstar.com](http://www.morningstar.com).

Date de notation : 31/10/2025

<sup>1</sup> Titres en circulation en fonction des critères ESG, hors liquidités.

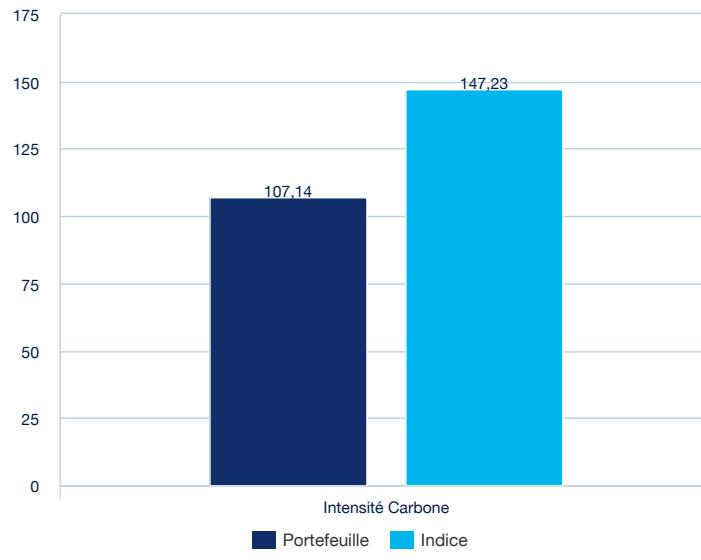
La décision de l'investisseur d'investir dans le fonds promu doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou objectifs du fonds.

## ACTIONS ■

## Zoom sur des indicateurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

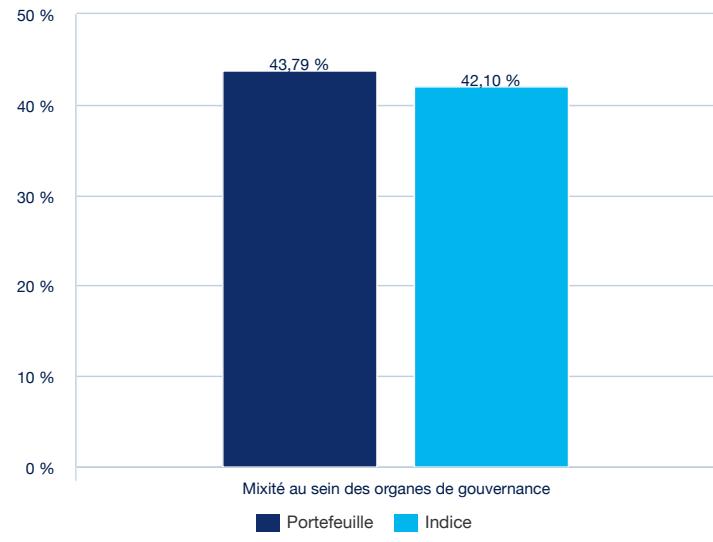
En complément de l'évaluation ESG globale du portefeuille et celle des dimensions E, S et G, le gérant utilise des indicateurs d'impact afin d'évaluer la qualité ESG du fonds sur les plans environnementaux, sociaux, de bonne gouvernance, et du respect des droits humains. A cette fin, quatre critères de performance ont été retenus et le fonds a pour objectif d'avoir un portefeuille affichant une meilleure performance que l'univers d'investissement de référence pour au moins deux de ces critères.

## ENVIRONNEMENT : Intensité carbone



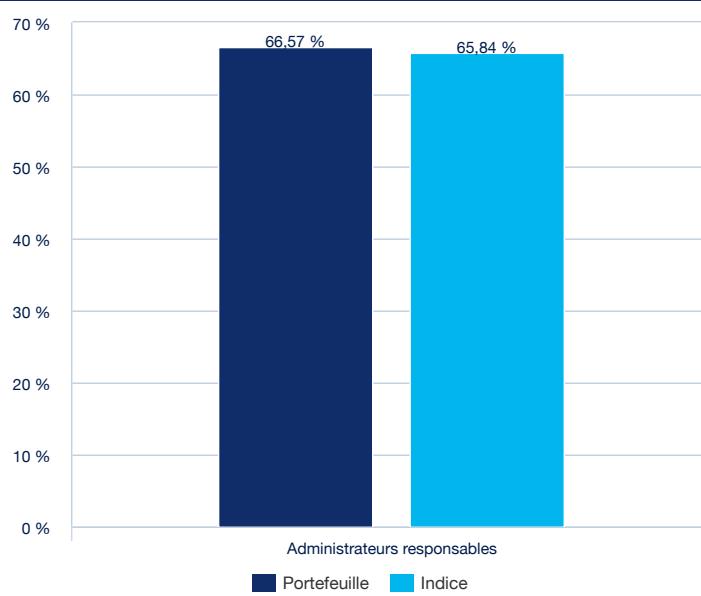
Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 100% 99,95%

## SOCIAL : Mixité au sein des organes de gouvernance

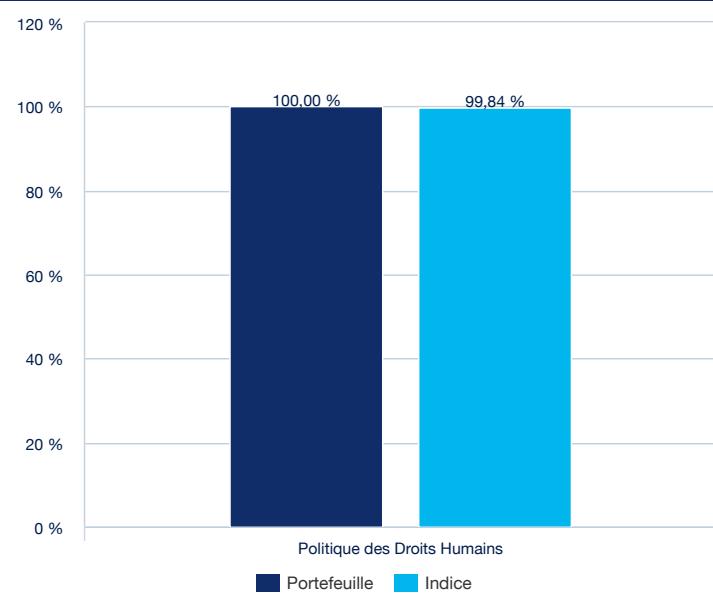


Taux de couverture (Portefeuille/Indice) 100% 100%

## GOUVERNANCE : Indépendance du Conseil d'Administration



## RESPECT DES DROITS HUMAINS : travail décent et liberté d'association



## ACTIONS ■

## Sources et définitions

**Intensité carbone** : Le PAI 3 mesure les Emissions carbone exprimées en M€ de chiffres d'affaires. L'intensité des Gaz à Effet de Serre du portefeuille est déterminée par le calcul de la moyenne pondérée du portefeuille de l'intensité totale des émissions de gaz à effet de serre par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises du portefeuille (t/EUR millions d'euros de chiffre d'affaires).

Amundi s'appuie sur le fournisseur de données S&P-Trucost dont la méthodologie est basée sur le Greenhouse Gas Protocol :

Le Scope 1 : Emissions directes induites par les ressources possédées ou contrôlées par l'entreprise.

Le Scope 2 : Emissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.

Le Scope 3 : L'ensemble de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, nous avons choisi d'utiliser les émissions provenant des activités en amont du scope 3.

**Mixité au sein des organes de gouvernance** : Le % de diversité de genre du conseil d'administration du portefeuille est déterminé en calculant la moyenne pondérée du portefeuille du pourcentage de membres du conseil d'administration qui sont des femmes dans les entreprises détenues, exprimée en pourcentage de tous les membres du conseil d'administration. L'indicateur PAI utilise l'approche "Investissements pertinents", ce qui signifie que le dénominateur est déterminé en considérant uniquement les investissements concernés par l'indicateur. Lorsque la couverture de la diversité des genres dans les conseils d'administration est inférieure à 100 %, les pondérations du portefeuille sont ajustées pour tenir compte de la couverture incomplète des données.

**Indépendance du Conseil d'Administration** : Pourcentage moyen d'administrateurs indépendants dans les Conseils d'Administration. Fournisseur de données : Refinitiv.

**Respect des Droits Humains** : Pourcentage d'entreprises ayant une politique d'exclusion du travail des enfants, forcé ou obligatoire, ou garantissant la liberté d'association, appliquée universellement et indépendamment des lois locales.